

**NOTE DE PRESENTATION**  
**BREVE ET SYNTHETIQUE**  
**RETRACANT LES INFORMATIONS FINANCIERES**  
**ESSENTIELLES DU COMPTE ADMINISTRATIF**  
**2020**

En application de la loi 2015-991 du 7 août 2015 dite loi NOTRe, il est prévu que soit rédigée une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

## COMMUNE

### Budget communal 2020 voté en **fonctionnement** :

Dépenses : 1 707 298,46 €

Recettes : 1 568 480,38 €

### Compte administratif 2020 en fonctionnement (réalisé sur budget) :

Dépenses : 1 040 074,41 €

Recettes : 1 543 549,39 €

### **Résultat fonctionnement 2020 : excédent 503 474,98 €**

### Budget communal 2020 en **investissement** :

Dépenses : 1 581 787,98 €

Recettes : 1 348 226,87 €

Solde d'exécution positif reporté 2019 : 233 561,11 €

### Compte administratif 2020 en investissement (réalisé sur budget) :

Dépenses : 978 639,66 €

Recettes : 1 305 916,00 €

### **Résultat investissement : excédent 327 276,34 €**

### Fiscalité 2020 :

Taxe d'habitation : 14,40

Taxe foncière propriété bâtie : 13,82

Taxe foncière propriété non bâtie : 95

Cet exercice se termine en faisant apparaître des résultats excédentaires tant en fonctionnement (503 474,98 €) qu'en investissement (327 276,34 €). En tenant compte des reports de l'exercice précédent (138 818,08 de recettes en fonctionnement et 233 561,11 de recettes d'investissement) et des restes à réaliser en dépenses d'investissement (120 500,00 €) nous obtenons le résultat cumulé suivant :

Dépenses : 2 139 214,07 €

Recettes : 3 221 844,58 €

### **Soit un résultat excédentaire de 1 082 630,51 €**

Il faut cependant garder à l'esprit que 473 980,38 € proviennent de budget annexe, à savoir le solde excédentaire du lotissement communal.

L'année 2020 a été particulière en raison de la pandémie qui a vu la mise en place du nouveau conseil municipal élu en mars, seulement en juin, retardant notamment les projets d'investissement. D'autre part la fermeture de la perception de Montastruc et le transfert sur celle de L'Union a entraîné la suppression de la journée complémentaire et nous a obligé à clôturer l'exercice à la mi-décembre. Ce sont ainsi des dépenses imputables à 2020 qui n'ont été

payées qu'en 2021. Des recettes, notamment des remboursements de la C3G n'ont pas été comptabilisées en 2020.

## **La section de fonctionnement**

### **- Dépenses par chapitre :**

- charges à caractère général : 326 460,39 €. En légère baisse (5%). Cela est dû au fait qu'en raison du confinement et autres mesures sanitaires il y a eu moins d'achat de repas pour la cantine (près de 32 000,00 €)

- charges de personnel : 558 921,25 €. En baisse de 2,4%. Dépenses personnel titulaire : 293 321,84 €, personnel non titulaire : 79 700,81 €. Il y a 27 725,78 € de remboursement maladie des agents (assurance statutaire) et 10 975,20 € de remboursement par le budget assainissement.

- charges de gestion courante : 118 816,27 € ; en hausse de 9% (+ 5 987 suite nouvel indice indemnités élus et augmentation de la participation SDEHG)

- charges financières : 32 391,06 €. Ce sont les intérêts de la dette.

- charges exceptionnelles : 2 341,44 €

### **- Recettes par chapitre :**

- atténuation des charges : 10 975,20 € représente la participation du budget assainissement au frais de personnel

- produits des services : 67 312,16 €. En forte baisse ; principalement due au moindre remboursement des repas cantine par les parents (-27 000,00 € environ) car moins de repas servis (en corrélation avec ceux que nous avons payés) et surtout en raison en 2019 du rattrapage des mises à dispositions de personnel à la C3G qui a gonflé la somme alors qu'en 2020 tous les remboursements de la C3G pour l'exercice ne sont pas rentrés.

- impôts et taxes : 645 556,03 €. (627 274,03 en 2019). Légère hausse due à l'augmentation des bases d'imposition des taux (1%) et des nouvelles constructions.

- dotations et participations : 282 863,47 € (271 126,58 € en 2019). Stable avec une petite augmentation de 8 400 ,00 € sur les taxes perçues sur les mutations immobilières.

- produits de gestion courante : 486 789,38 € en très forte hausse due au transfert du résultat du budget lotissement pour 473 980,38 €. La location des immeubles s'effondre à 11 310,00 €. En raison de la pandémie les salles municipales n'ont quasiment pas été louées, seul le local attenant à l'atelier a rapporté des loyers.

- produits exceptionnels : 33 572,91 € dont 27 725,78 € sont des remboursements de salaires d'employés en arrêt maladie.

### **La section investissement**

#### **- Dépenses par chapitre :**

- remboursement d'emprunts : 608 404,19 €. Il s'agit du remboursement en capital. 597 279,19€ représentent le remboursement sur des emprunts classiques et 11 125,00 € sur le prêt sans intérêt accordé par le département pour participation à l'achat du terrain sur lequel est implanté la salle polyvalente. En hausse car nous avons remboursé le prêt relai (456 000,00 €) que nous avons souscrit dans l'attente du paiement des subventions de l'Espace Cocagne.

- immobilisations incorporelles : 1 936,37 €. Il s'agit de frais constitutifs à la réalisation de documents d'urbanisme.

- dépenses d'équipement : 139 169,48 € dont immobilisations corporelles 36 078,02 € (dépenses d'aménagements et divers travaux hors opération). Le restant sont des dépenses rattachées à des opérations.

– opérations d'ordre en section : 16 479,11 € sont les travaux effectués en régie (par les employés du service technique).

– Toujours dans les opérations d'ordre : 34 001,09 € (écriture d'article à article permettant de récupérer la TVA sur des frais d'étude) et 180 585,79 € sont des écritures de rattrapage du même type sur les années 2015 à 2019.

#### **- Recettes par chapitre :**

- subventions d'investissement : 431 064,65 € versés par l'état et le département dont la part la plus importante concerne l'Espace Cocagne ; 25 732,20 € vont aux chapelles de l'église. S'ajoutent 12 000,00 € d'amendes de police.

- dotations fonds divers réserves : 648 264,47 € avec pour les principaux postes, 359 320,49 € de FCTVA en hausse (remboursement partiel de TVA sur travaux avec décalage de 2 ans ; imputable principalement à la salle polyvalente), 88 943,98 € de taxe d'aménagement (en baisse car il y a eu moins de constructions nouvelles) et 200 000,00 € d'excédent de fonctionnement reversé.

- 041 opérations patrimoniales : 214 586,88 € qui sont les frais d'étude que l'on a déjà vu dans les opérations d'ordre d'investissement en dépenses (34 001,09 € et 180 585,79 €).

### **Les emprunts**

Au 31 décembre 2020 il restait un capital restant dû de 1 336 938,07 € dont 1 270 188,07 de prêt bancaire, 66 750,00 € de prêt sans intérêt du département.

## **ASSAINISSEMENT**

Compte administratif 2020 en exploitation (réalisé sur budget):

Dépenses : 17 092,95 €

Recettes : 125 815,01 €

**Résultat exploitation : excédent 108 722,06 €**

Compte administratif 2020 en investissement (réalisé sur budget) :

Dépenses : 13 149,57 €

Recettes : 60 858,68 €

**Résultat investissement : excédent 47 709,11 €**

Report N-1

Exploitation : 182 639,72 € (excédent)

Investissement : 269 778,21 € (excédent)

Résultat cumulé :

Dépenses : 30 242,52 €

Recettes : 639 091,62 €

**Solde d'exécution : 608 849,10 € (excédent)**

### **La section d'exploitation**

Les principales dépenses sont 10 975,20 € de frais de personnel et 4 660,71 € de charges financières (intérêt)

Les principales recettes sont 49 834,83 € de redevance assainissement et 68 972,18 € de participation à l'assainissement collectif

### **La section investissement**

Principale dépense : 13 149,57 € de remboursement d'emprunt (capital)

Principales recettes : 54 001,00 de subvention d'équipement et 6 857,68 € de remboursement de TVA sur travaux

### **Les emprunts**

Un seul emprunt est en cours. Le capital restant dû s'élève à 258 090,16 €

## **LOTISSEMENT**

Le compte administratif du budget annexe « lotissement » se clôture sur cet exercice, tous les terrains étant vendus. Il fait ressortir un résultat de 473 980,38 € qui ont été reversés sur le budget communal